

Sites des Ryukyu (Japon)

No 972

Identification

<i>Bien proposé</i>	Sites Gusuku et biens associés du royaume des Ryukyu
<i>Lieu</i>	Préfecture d'Okinawa
<i>État partie</i>	Japon
<i>Date</i>	25 juin 1999

Justification émanant de l'État partie

Chacun des monuments de pierre et sites archéologiques inclus dans le bien proposé pour inscription illustre l'évolution et la transition unique qu'ont connues les Ryukyu au fil des échanges politiques, économiques et culturels avec le Japon continental, la Chine et l'Asie du sud-est.

Critère ii

Les sites *gusuku* inclus dans le bien proposé pour inscription sont des vestiges archéologiques exceptionnellement précieux, d'une grande valeur en tant que sources d'information sur l'architecture des forts et des châteaux qui s'est développée de concert avec les changements politiques des Ryukyu depuis leur première apparition, en tant que résidences des seigneurs des villages paysans de ces îles méridionales du Japon. Ce sont les symboles vivants des anciennes cultures et traditions des Ryukyu, aujourd'hui disparues. À l'origine, les *gusuku* étaient profondément intégrés à la vie quotidienne des villages de paysans. Ils restent à ce jour le théâtre actif des activités culturelles des Ryukyu, et les centres spirituels de la région, où les résidents renforcent les liens spirituels qui les unissent par la prière et la vénération de leurs ancêtres communs.

Critère iii

Chacun des monuments, sites et paysages culturels objet de la proposition d'inscription est une exceptionnelle démonstration de la haute qualité de l'ingénierie civile, de l'architecture et du paysagisme des Ryukyu, tant du point de vue culturel qu'esthétique, à l'époque où l'archipel était un royaume. Les monuments de pierre tels que Tamaudun et Sonohyan-utaki Ishimon et d'autres structures de pierre, en particulier, reflètent clairement la savante modification de certains éléments de la façon et de la conception en vigueur en Chine et dans l'est de l'Asie, et leur adaptation aux matériaux traditionnels des Ryukyu. Parallèlement, Shikinaen montre, dans sa composition, son paysage et ses éléments décoratifs comme les ponts en arc, un sens de la composition et de la conception architecturale exclusivement propre à cette région et né de la fusion entre les arts paysagers japonais et chinois.

Critère iv

Les monuments et les sites inclus dans le bien proposé pour inscription représentent les éléments typiques des croyances et pratiques religieuses propres aux Ryukyu. Les sites *gusuku* n'étaient pas de simples centres politiques, mais aussi des lieux de culte pour les habitants des hameaux agricoles. Par ailleurs, ce sont des vestiges archéologiques d'une immense valeur académique, et des centres spirituels vivants pour les habitants actuels des Ryukyu, comme en atteste leur utilisation, aujourd'hui encore, par les prêtresses *Noro*, qui y accomplissent leurs rites religieux. Sêfa-utaki, qui était le centre religieux de l'ensemble du royaume des Ryukyu, conserve les principales caractéristiques des lieux sacrés des Ryukyu connus sous le nom de *Utaki* : une forêt dense et des rochers pittoresques. Fait intrigant, Sêfa-utaki jouit d'une vue sur les petites îles de la mer orientale, entre les arbres de la forêt, rappelant ainsi aux visiteurs dévots l'ancienne croyance de Ryukyu selon laquelle la terre des dieux, *Nirai Kanai*, est située à l'extrême orient, là où s'arrête la mer. En ce sens, Sêfa-utaki est un paysage culturel étroitement associé à des croyances religieuses uniques, caractéristiques du culte de la nature de l'archipel, tradition religieuse vivante qui a toujours sa place dans les rituels et festivals contemporains de la région. De fait, tout le bien proposé pour inscription est profondément enraciné dans la vie spirituelle et les activités quotidiennes des gens du cru, car c'est là que se tiennent les rituels.

Critère vi

Catégorie de bien

Deux des trois catégories de biens culturels définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972 - *monuments* et *sites* - et également *paysages culturels*, tels que définis au paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, sont représentées dans les neuf biens qui composent cette proposition d'inscription.

Histoire et description

Histoire

Aux Xe-XXe siècles, les communautés agricoles des Ryukyu (*gusuku*) commencèrent à protéger leur village de murs de pierre très simples. À partir du XIIe siècle, de puissants groupes, connus sous le nom d'*aji*, firent leur apparition. Ils agrandirent les défenses de leurs peuplements, transformant leur propre résidence en véritable forteresse ; le terme *gusuku* fut adopté pour désigner ces formidables châteaux. S'ensuivit une lutte continue entre les *aji*, se battant pour la suprématie. Ce n'est qu'au XVe siècle qu'ils se réunirent en coalitions, sous l'égide de trois royaumes principaux - Hozukan (la Montagne du Nord), Chûzan (la Montagne du Milieu) et Nanzan (la Montagne du Sud).

La période Sanzan (Trois Montagnes) fut marquée par de nombreux changements dans la société et l'économie des Ryukyu. L'amélioration des outils et des techniques entraîna en effet une hausse énorme de la production agricole. Ainsi, à partir de la période Sanzan, les Ryukyu entretenirent un commerce intensif avec la Chine de la dynastie Song, le Japon continental, la péninsule coréenne et l'Asie du sud-est, commerce qui atteignit son apogée entre la fin du XIVe siècle et le milieu du XVIe siècle.

Cette époque prit fin en 1429, avec l'unification des Ryukyu, sous l'égide du souverain Chūzan, en un seul royaume. Le premier roi fut renversé par un coup d'État en 1469, mais le royaume survécut, intact, jusqu'en 1879. Ces deux périodes sont connues sous le nom de première et seconde dynastie Shō, respectivement. Le troisième roi de la deuxième dynastie Shō, Shō Shin, consolida l'administration du royaume, instituant un contrôle centralisé et puissant des systèmes politique et religieux.

Le royaume fut enlevé au Japon en 1609 par le fief Satsuma, sous le shogunat Tokugawa, mais les nouveaux suzerains conservèrent la monarchie des Ryukyu comme administration locale. Il fournissait des liaisons importantes avec le reste du monde, à une époque où le Japon était virtuellement coupé de tout contact avec le monde extérieur. À la fin du shogunat, au début de l'ère Meiji, en 1868, il survécut brièvement en tant que « domaine Ryukyu », mais en 1879, le royaume des Ryukyu fut aboli et les îles devinrent la préfecture d'Okinawa, sous le nouveau système administratif.

Les Ryukyu furent le théâtre de lourds bombardements et d'âpres combats à la fin de la Seconde Guerre mondiale ; beaucoup y perdirent la vie, et les biens culturels furent dévastés. Ils demeurèrent sous tutelle américaine jusqu'en 1972, date à laquelle le Japon en reprit le contrôle.

Description

- Mausolée royal de Tamaudun [monument ; ville de Naha]

Shō Shin construisit le mausolée aux alentours de 1501, en symbole du pouvoir royal et pour profiter des pratiques des habitants des Ryukyu, qui accomplissaient leurs rituels religieux sur les tombes de leurs ancêtres.

Il fut creusé dans la roche de calcaire et couvert d'un toit de tuiles pannes à pignons. Les murs encerclant la chambre funéraire et le mausolée sont de calcaire corallien. La chambre funéraire possède trois compartiments, dotés chacun d'une porte de pierre. Le compartiment central accueillait les dépouilles royales avant leur purification par l'eau ; elles étaient ensuite transférées dans la chambre de l'ouest (rois et reines uniquement) et dans la chambre de l'est (autres membres de la famille royale).

- Sonohyan-utaki Ishimon (Porte de Pierre du Sanctuaire de Sonohyan) [monument ; ville de Naha]

Cette porte de pierre fut érigée en 1519 par Shō Shin, face à une forêt sacrée (*Sonohyan-utaki*). Elle était considérée comme la gardienne du royaume des Ryukyu, sanctuaire où des prières étaient faites pour la paix et la sécurité lors de cérémonies rituelles annuelles.

Elle représente le style unique de l'architecture de pierre développée dans les Ryukyu. Ce style est basé sur les motifs décoratifs normalement réalisés sur du bois mais reproduits minutieusement dans la pierre sur des chevrons, des pignons, des pendants et des faîtes. Le calcaire corallien est utilisé pour les principaux éléments structurels et le toit, du grès fin sur les faîtes et ailleurs. Quant aux portes, elles sont en bois.

- Nakijin-jō (château de Nakijin) [site ; village de Nakijin]

Pendant la période Sanzan, le château du roi Hokuzan devint la résidence du gouverneur du royaume des Ryukyu. Les travaux de construction commencèrent à la fin du XIIIe siècle, et il atteignit sa forme définitive au début du XVe siècle. Les fouilles archéologiques ont révélé d'énormes quantités de céramiques chinoises, attestant d'un commerce intensif.

Le château occupe une position stratégique, sur une colline isolée bien dotée en défenses naturelles (rivière, falaises, vallée profonde). Les murs extérieurs, aux pentes abruptes, s'étendent sur plus de 1500 mètres, suivant la forme d'arcs consécutifs que leur impose la topographie du lieu. Ils sont faits de blocs de calcaire dur, et s'élèvent sur 6 à 10 m. Au sommet, épais de 3 mètres, ils comportent des parapets peu élevés.

La porte (*Heirōmon*) est une reconstruction datant de 1962 ; conformément aux pratiques de conservation japonaises, ses fondations sont séparées des vestiges archéologiques souterrains par une couche de sol stérile. À l'intérieur, on trouve six enceintes. La première, au point culminant du site, qui a été égalisé grâce à un dur labeur, accueillait le bâtiment d'État, un sanctuaire et une dalle de pierre où était inscrite l'histoire de Hokuzan. Devant, une seconde enceinte dans laquelle deux autres salles ont été construites avec, derrière, l'*Uchibaru*, la résidence des prêtresses. En dessous se trouve le *Shigemajōkaku*, avec les baraquements de la garnison.

Le sanctuaire du bas (*Soitsugi-no-utaki*) était consacré à la divinité gardienne du château. C'est l'un des plus importants sites sacrés des îles Ryukyu.

- Zakimi-jō (château de Zakimi) [site ; village de Yomitan]

Ce château a été construit au début du XVe siècle par un puissant suzerain, Gosamaru. Après l'établissement du royaume des Ryukyu, il servit à surveiller les survivants du royaume de Hokuzan, qui avaient fui vers la côte ouest d'Okinawa.

Il se situe sur un site élevé, choisi pour son emplacement stratégique car il offre une excellente vue sur le château royal des Ryukyu de Shuri-jō. Il se compose de deux enceintes reliées, entourées par des murs sinueux faits de blocs de calcaire corallien. La porte de la deuxième enceinte est l'une des plus anciennes portes en arc à Okinawa. On trouve là les fondations d'au moins un grand édifice. Le site comporte un lieu sacré, dédié aux divinités protectrices, et il est toujours aujourd'hui un lieu de culte vivant.

- Katsuren-jō (château de Katsuren) [site ; ville de Katsuren]

Construit au XIIIe/XIIIe siècle, Katsuren était le château d'un autre puissant suzerain, Amawari. Les fouilles archéologiques ont mis au jour d'innombrables preuves d'un commerce important à l'ère Sanzan. Également dressé sur une colline en surplomb, il comporte quatre enceintes reliées, dont les murs sont faits de calcaire corallien. Les fouilles ont mis au jour les fondations de plusieurs grands bâtiments.

On dénombre plusieurs anciens lieux de culte. Le sanctuaire dédié à Kobazukasa, en particulier, colonne de pierre ronde au milieu de la première enceinte, conserve toujours une grande importance spirituelle. Une scène rituelle (*Tunumutu*) figure également dans la troisième enceinte, avec dix tabourets de pierre placés en L. On sait qu'ils servaient aux prêtresses locales (*noro*) pour les prières rituelles.

- Nakagusuku-jô (château de Nakagusuku) [site ; villages de Kitanakagusuku et Nakagusuku]

Ce château, construit à l'époque agitée des dernières années du XIV^e siècle et agrandi au milieu du XV^e, se compose de six enceintes, alignées sur un promontoire aux pentes abruptes. Les murs sont faits de blocs taillés de calcaire corallien ; les angles, faits de blocs plus grands et façonnés, sont particulièrement travaillés. À certains endroits, les murs dépassent 10 mètres de hauteur. Plusieurs formes d'engagement des blocs de pierre (horizontal, hexagonal, aléatoire) sont utilisées sur les différents murs, ce qui confirme que le château a été agrandi plusieurs fois. L'enceinte la plus au sud abrite plusieurs lieux de culte.

- Shuri-jô (château de Shuri) [site ; ville de Naha]

Construit pendant la seconde moitié du XIV^e siècle, Shuri-jô était le château principal des rois de Chûzan et, après l'unification, du royaume des Ryukyu. La colline sur laquelle il se dresse domine la ville de Naha et son port. Il se divise en enceintes intérieures et extérieures, suivant la topographie du lieu.

Les murs d'enceinte du château, en calcaire corallien à engagement aléatoire, s'étendent sur plus de 1080 m, avec deux tours de garde dont les vestiges sont encore visibles. Leur hauteur varie entre 6 et 15 mètres, et ils font en moyenne 3 mètres d'épaisseur. Il y avait plusieurs portes, dont certaines à voûtes, dotées de tourelles en bois à toit en croupe.

Le bâtiment d'État (*Heiden*) était une structure palatiale de trois étages, dotée d'un toit à pignons en croupe, orientée sud-ouest, construite sur une plate-forme surélevée, avec des balustrades de pierre devant et sur les côtés de l'escalier d'approche. Sa décoration présente des caractéristiques exclusivement propres aux Ryukyu, notamment les avant-toits des pignons, ornés de grandes sculptures de dragons, dans le style chinois. Seuls les premier et deuxième étages étaient utilisés, le second étant somptueusement décoré, comme il seyait à ses fonctions de salle du trône royal et de salle de réception. Ce bâtiment était entouré d'une cour d'État (*Unâ*), avec de grands halls d'un côté et de l'autre. Le plus au nord, de style chinois, servait à accueillir et à loger les délégations chinoises, tandis que l'autre, de style japonais, remplissait les mêmes fonctions auprès des délégations japonaises.

Le bâtiment fut plusieurs fois détruit par le feu, le plus récemment et le plus complètement durant la Seconde Guerre mondiale. Il avait toutefois été complètement inventorié avant la guerre, et des fouilles archéologiques exhaustives avaient été entreprises avant que l'actuelle reconstruction n'ait lieu.

- Shikinaen [site/paysage culturel ; ville de Naha]

La villa royale et son jardin ont été construits en 1799 d'après les archives. Le plan du jardin montre une influence japonaise, mais l'on trouve des caractéristiques chinoises dans certaines de ses structures. Le résultat, toutefois, n'en est pas moins purement typique des Ryukyu. La caractéristique centrale est le bassin, autour duquel sont disposés des allées, des pavillons, des collines artificielles et des jardins floraux. Le bassin lui-même est embelli par la présence de deux petites îles et de ponts cintrés de style chinois ; sur l'une des îles s'élève un pavillon hexagonal, de style chinois lui aussi. Les autres pavillons sont des structures de bois de plain-pied, au toit de tuiles rouges, privilège réservé à l'élite.

- Sêfa-utaki [site/paysage culturel ; village de Chinen]

Pendant son long règne (1477-1526), le troisième roi Shô, Shô Shin, réorganisa et centralisa la religion des Ryukyu, dont le chef spirituel était une prêtresse, la *Kikoeôgimi*. Sêfa-utaki, déjà site rituel important, devint l'un des lieux les plus sacrés de cette nouvelle religion.

On dénombre plusieurs lieux de cultes, dont trois reliés par des voies pavées. Il y a peu d'indications matérielles de l'importance de Sêfa-utaki : il s'agit essentiellement d'une colline densément boisée, sur laquelle les sanctuaires et les sites de prière sont dotés d'une qualité spirituelle intemporelle, émanant plus du lieu lui-même que des symboles fabriqués par l'homme.

Gestion et protection

Statut juridique

Deux des neuf biens qui composent cette proposition d'inscription (Tamaudun et Sonohyan-utaki Ishimon) sont désignés en vertu de l'article 27 de la loi de 1950 sur la protection des biens culturels comme d'importants biens culturels. Ils sont également classés sites historiques, désignation s'appliquant également aux autres biens. Toutes les interventions envisagées sur les biens protégés doivent être soumises à l'autorisation préalable de l'Agence nationale aux affaires culturelles. Les contrevenants sont passibles de lourdes sanctions.

Gestion

Les biens composant cette proposition d'inscription appartiennent à des propriétaires variés. Sêfa-utaki et Zakimi-jô sont la propriété des autorités locales compétentes. Nakijin-jô, Katsuren-jô et Nakagusuku-jô s'étendent largement sur des terres publiques, avec quelques petites parties en propriété privée. Quant à Shuri-jô, il appartient à l'État japonais et à la préfecture d'Okinawa. La préfecture et la ville de Naha se partagent la propriété de Tamaudun, tandis que Sonohyan-utaki Ishimon et Shikinaen sont des terres appartenant à la ville de Naha.

La maintenance, la réparation et la présentation de ces biens sont du ressort des propriétaires ou des autorités de tutelle. Toutefois, les administrations nationale et préfectorale apportent leur soutien technique et financier.

En sus de la protection des sites et monuments aux termes de la loi de 1950, chacun des biens est protégé par des arrêtés municipaux, qui définissent des zones tampon au sein desquelles la hauteur, le style, la couleur, etc. des bâtiments sont strictement contrôlés. La plupart s'inscrivent également dans des projets de parc, visant à améliorer leur environnement et leur présentation aux visiteurs.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Tous les biens ont été classés sites et monuments culturels avant la Seconde Guerre mondiale. Pendant cette période, ils ont fait l'objet de programmes de maintenance systématiques, avec quelques projets de réparation et de restauration autorisés, par exemple, sur les murs du château.

Les dégâts occasionnés à la fin de la Seconde Guerre mondiale ont été énormes. C'est Shuri-jô qui a le plus souffert, le quartier général des forces japonaises ayant été creusé sous le monument, mais Sonohyon-utaki Ishimon, Tamaudun et Shikinaen ont eux aussi subi de graves dommages. Après la fin de la guerre, des travaux de conservation et de restauration furent entrepris, bien qu'ils eurent lieu au même moment que la reconstruction majeure que nécessitait l'ensemble de l'île pour retrouver au moins une infrastructure sociale et économique rudimentaire.

Avec la restitution d'Okinawa en 1973, le gouvernement japonais a initié un programme majeur de projets de restauration et de conservation, soucieux de l'importance de ces biens dans le maintien de l'identité culturelle des Ryukyu. Tous ces projets ont été planifiés avec grand soin et beaucoup de précision, dans l'objectif d'assurer le plus haut degré d'authenticité et d'intégrité. Les reconstructions sont basées sur des archives et des recherches archéologiques détaillées, et le plus grand soin a été apporté pour veiller à ce que les traits d'origine et ceux qui ont été reconstruits ne puissent être confondus.

Authenticité

Du fait des strictes normes de restauration et de reconstruction en vigueur au Japon depuis plus d'un siècle, le degré d'authenticité du style et des matériaux des biens proposés pour inscription est élevé. Il a été pris grand soin de bien distinguer les éléments structurels originaux de ceux restaurés ou reconstruits, et de bien sélectionner les matériaux utilisés pour la reconstruction. Il y a eu certains cas de restauration immédiate après la guerre avec des matériaux inadéquats, mais ceux-ci ont été remplacés ou sont clairement différenciés.

Aucun de ces projets n'a eu lieu sans de méticuleuses études et recherches avant le début des opérations. La reconstruction complète du bâtiment d'État à Shuri-jô est ainsi fondée sur des plans à l'échelle et des photographies de l'édifice avant sa destruction par le feu, vérifiés par rapport à des fouilles archéologiques minutieuses. Le résultat est une réplique exacte de la structure antérieure, d'une grande valeur symbolique à Okinawa. À Shikinaen, un procédé similaire est utilisé pour recréer avec précision le jardin de la villa royale.

Les vestiges archéologiques souterrains sont soigneusement mis au jour, enregistrés et préservés en bon état, et, si ceci s'avère nécessaire, ils sont séparés par une couche de sol stérile ou de sable des structures reconstruites sur place et protégés contre toute forme d'intervention. On trouve des exemples de ces pratiques à Nakijin-jô et Shuri-jô.

Le degré d'authenticité est tout aussi élevé en termes de savoir-faire. Les techniques traditionnelles sont en effet largement employées dans tous les projets de restauration et de conservation.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité tous les biens qui composent cette proposition d'inscription en janvier 2000.

Caractéristiques

Le groupe de monuments et de sites qui composent cette proposition d'inscription sont le témoignage vivant du parcours culturel particulier d'un territoire qui faisait la liaison entre les cultures de la Chine, du Japon, de la péninsule coréenne et de l'Asie du sud-est. Ce contexte multiculturel et la personnalité unique née de plusieurs siècles d'échanges est d'une grande importance pour l'étude des processus d'interaction culturelle.

Le bien proposé pour inscription est également d'une grande valeur en ce que d'anciennes pratiques religieuses y survivent, intactes, depuis des siècles, largement épargnées par l'essor, autour d'elles, des grandes religions du monde, telles que le bouddhisme et le christianisme. C'est d'ailleurs là l'une des principales raisons de la force de l'identité culturelle des Ryukyu, en dépit de quelques 150 ans de pressions politiques et économiques extérieures.

Analyse comparative

Du fait de la nature unique de la culture du royaume des Ryukyu, il est difficile de trouver un point de référence, spécialement dans l'est de l'Asie ou dans la ceinture du Pacifique.

Brève description

Ce groupe de sites et de monuments représente cinq cent ans d'histoire des Ryukyu. Les châteaux en ruines, sur des sites imposants en hauteur, illustrent la structure sociale d'une grande partie de cette période, tandis que les sites sacrés sont les témoins muets de la rare survie d'une ancienne forme de religion dans l'ère contemporaine. Les importants contacts économiques (et donc culturels) des îles sur cette période se traduisent par le caractère unique de la culture qui y a émergé.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii et vi* :

Critère ii Pendant plusieurs siècles, les îles des Ryukyu ont servi de centre d'échanges économiques et culturels entre l'Asie du sud-est, la Chine, la Corée et le Japon, comme en témoignent avec force les monuments qui subsistent.

Critère iii La culture du royaume des Ryukyu a évolué et s'est épanouie dans un environnement politique et économique particulier, qui lui a conféré des caractéristiques uniques.

Critère vi Les sites sacrés des Ryukyu constituent un exemple exceptionnel de forme indigène de culte de la nature et des ancêtres qui a survécu intact dans l'âge moderne, aux côtés des grandes religions du monde.

ICOMOS, septembre 2000